



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SPÉCIALISTES EN ÉNERGIE

Le Canton soutient une deuxième série de projets dans le cadre de son programme Appel à projets formation

La nouvelle loi sur l'énergie, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027, est une étape essentielle pour l'avenir du canton de Vaud. Pour préparer le marché du travail à cette évolution, le Conseil d'Etat soutient financièrement des programmes de formation continue destinés au perfectionnement et à la reconversion dans les secteurs de l'énergie. Pour 2026, il a attribué un montant de 275'000 francs à cinq projets de formation, sélectionnés à la suite d'un appel à candidatures.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'essor des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique des bâtiments comptent parmi les objectifs principaux du programme de législature du Conseil d'Etat et du Plan climat vaudois. Pour réaliser cette nécessaire transition énergétique, il est impératif de multiplier les savoirs, les compétences et la main-d'œuvre afin d'apporter les réponses conformes aux enjeux dans les domaines concernés.

Face aux besoins constatés, le Canton a ainsi décidé de soutenir les centres et les programmes de formation continue des spécialistes de l'énergie, en ce qui concerne notamment le dimensionnement et la pose de pompes à chaleur ou de panneaux solaires, l'optimisation des installations techniques des bâtiments ou encore leur rénovation énergétique. Un budget total de 7,5 millions de francs a été alloué pour encourager la mise en place d'offres de formation dans ces domaines pour la période 2025-2032.

Cinq programmes de formation soutenus après un appel à projet

Un deuxième appel à projets a été lancé cette année, après celui de 2025. Parmi les dossiers soumis, cinq ont été retenus, pour un montant total d'aides de 275 000 francs. Les bénéficiaires de ce soutien sont basés dans le canton de Vaud et ont conçu des programmes de formation continue permettant la reconversion et/ou le développement des compétences requises sur les thématiques favorisant la transition

énergétique.

Ces soutiens financiers aux formations dans le domaine de l'énergie s'inscrivent dans le cadre de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Avec la nouvelle loi sur l'énergie, qui entrera en vigueur en janvier 2027, le Canton compte encore renforcer les soutiens financiers à la formation continue, y compris dans le domaine de la formation professionnelle non certifiante. Autant d'outils indispensables pour permettre à l'Etat de relever les défis énergétiques contemporains et accélérer la transition.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 octobre 2026

DJES, Mohamed Meghari, chef de la Division efficacité énergétique, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 45](tel:0213164345)

[En savoir plus sur les lauréats de l'appel à projet](#)